

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° DN172

présenté par

M. Frédéric Petit, M. Bourlanges, M. Fuchs, Mme Gatel, Mme Vichnievsky et M. Zgainski

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la troisième phrase de l'alinéa 28, insérer la phrase suivante :

« Elles s'appuieront également sur la réserve citoyenne de défense et de sécurité qui se chargera de créer des passerelles entre les différentes formes d'engagement citoyen afin de les rendre plus visibles et plus cohérentes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inscrit dans le point 114 de la Revue nationale stratégique (RNS) qui fixe un cadre stratégique de refondation du système de réserve en s'appuyant notamment sur le service national universel (SNU) et sur toutes les formes d'engagement citoyen. Il vise à mettre en relation les formes d'engagement citoyen existantes en s'appuyant sur la réserve citoyenne de défense et de sécurité qui a pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la Nation et son armée. Avec le présent amendement, cette consolidation générale d'engagements très divers et un peu éparpillés aujourd'hui s'effectuera sous le chapeau de la réserve citoyenne de défense et de sécurité, qui en constituera le ciment et la cohérence dans les itinéraires personnels. Tout en respectant la variété des situations de départ, la variété des expériences d'engagement, de leur durée et de leur intensité, la réserve citoyenne de défense et de sécurité s'engagera à favoriser le brassage et incarnera le creuset où se renforcera le lien entre les forces armées et la Nation.